

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU

03 DECEMBRE 2024

Date de la convocation : 25 Novembre 2024

Lieu de la réunion : Mairie

MEMBRES DU CONSEIL	MEMBRES PRESENTS	MEMBRES ABSENTS	A donné pouvoir
BELLE Sylvain	X		
BAFFERT Denis	X		
PANARIN Nathalie		Excusée	A donné pouvoir à JL.ODEYER
BELLE Sandrine	X		
ODEYER Jean-Louis	X		
FERNANDES Christine	X		
MORFIN Brigitte	X		
COUTURIER Laurent		Excusé	A donné pouvoir à A.FERLAY
MICHAL Johan	X		
GERMAIN Marie-Claude	X		
FERLAY Alexandre	X		
CIVET Charlotte		Excusée	
CHALAYE Mireille	X		
ESCOFFIER Emmanuel		x	
LAURENT Romain	X		
REULIER Emmanuel		Excusé	A donné pouvoir à Sy. BELLE
CHARROIN Céline	X		
SAINT-PIERRE Denis	X		
CHAMPAVIER Stéphane		Excusé	

Secrétaire de Séance : JL.ODEYER

Heure d'ouverture : 19H00

ORDRE DU JOUR

I. FINANCES COMMUNALES

- 1.1 FINANCES COMMUNALES – Délibération n°2024-48- Décision modificative n°3
 1.2 FINANCES COMMUNALES – Délibération n°2024-49- Décision modificative n°4
 1.3 FINANCES COMMUNALES – Délibération n°2024-50 – Validation de principe du projet de pump track et de plateau d'apprentissage du vélo ainsi que du plan de financement prévisionnel.

II. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

A noter que le conseil municipal fait l'objet d'une diffusion en direct sur les réseaux sociaux.
 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28/10/2024.

I. FINANCES COMMUNALES

1.1 Délibération n°2024-48 FINANCES COMMUNALES – Décision modificative n°3

Afin de pouvoir enregistrer comptablement sur l'exercice 2024 des frais d'études antérieurs mal imputés, il est nécessaire de prendre une décision modificative.

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2024-06 en date 18 Mars 2024 approuvant le Budget Primitif 2024,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements d'écritures en section et d'investissement :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
212-041(1)	1 005,00 €		
2131-041 (2)	93 026,00 €	202-041	242,00 €
2151-041(3)	183 424,00 €	203-041	281 796,00 €
2152-041(4)	4 583,00 €		
Total	282 038,00 €		282 038,00 €

(1) terrain de pétanque

(2) groupe scolaire + accessibilité bât publics

(3) voirie gare + voie cyclable + aménagement des Guillots

(4) plaques de rue

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE:

- VALIDE la décision modificative n°3 telle que proposée
- CHARGE Monsieur le Maire d'en assurer l'exécution

1.2 Délibération n°2024-16 FINANCES COMMUNALES – Décision modificative n°4

Afin de pouvoir enregistrer comptablement sur l'exercice 2024 des achats de terrain, régulariser certaines affectations et ajuster certains crédits, une décision modificative doit être prise.

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2024-06 en date 18 Mars 2024 approuvant le Budget Primitif 2024,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements d'écritures en section et d'investissement :

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
2158 – ONA	- 4468.08
2184 -ONA	+ 4468.08
231 – 2021-01	- 10 000
21538 – 202202	- 5 000
231 - 202301	-71 439
2111 - ONA	+ 49 300
1641 -ONA	+ 32 039
2158 - BAT	+ 13 536.16
2181 – BAT	- 15 467.21
2184 – BAT	+ 1931.05
203 -202103	- 10 000
203 - ONA	+ 15 100
Total	0

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE:

- VALIDE la décision modificative n°4 telle que proposée.
- CHARGE Monsieur le Maire d'en assurer l'exécution

1.3 Délibération n°2024-50 FINANCES COMMUNALES – Validation de principe du projet de pump track et de plateau d'apprentissage du vélo (SRAV) ainsi que du plan de financement prévisionnel – SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE et DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL

La commune de ST HILAIRE DU ROSIER a validé en 2024 la réalisation d'une voie verte reliant la gare au village.

Afin de favoriser l'utilisation du vélo et inciter la pratique du sport chez les plus jeunes, la municipalité souhaite mettre en place un aménagement sportif du côté de la Gare à proximité du stade de foot.

L'apprentissage du vélo dès le plus jeune âge est un enjeu primordial pour pérenniser son usage à l'âge adulte. Il permet d'inscrire durablement la pratique du vélo comme un moyen de transport quotidien, pratique, bon pour la santé et économe en énergie. Pour participer à généraliser l'apprentissage par les enfants de cette solution de mobilité, Génération Vélo soutient le déploiement du Savoir Rouler à Vélo via des financements incitatifs, des formations pour les intervenants et un accompagnement dédié pour les collectivités.

Suite à l'acquisition d'une parcelle à côté du stade de foot, il est envisagé de réaliser en 2025, un pumptack et un plateau d'apprentissage du Vélo.

Le chiffrage des travaux a été estimé à 200 000€ HT.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir valider le plan de financement prévisionnel pour la phase travaux :

Plan de financement prévisionnel H.T			
DEPENSES		RECETTES	
Montant estimatif des travaux	200 000€	Etat	80 000€
		Département	50 000€
		Autofinancement	70 000€
TOTAL	200 000€	TOTAL	200 000€

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- Valide le principe du projet de pumptack et de plateau d'apprentissage du vélo
- Valide le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.
- Précise que les crédits budgétaires sont inscrits au budget

III. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions et lève la séance.

Membres du Conseil	Signatures	Membres du Conseil	Signatures
BELLE Sylvain		PANARIN Nathalie	A donné pouvoir à JL.ODEYER
BAFFERT Denis		LAURENT Romain	
ODEYER Jean-Louis		FERLAY Alexandre	

BELLE Sandrine		CIVET Charlotte	Excusée
GERMAIN Marie-Claude		ESCOFFIER Emmanuel	Absent
CHALAYE Mireille		MORFIN Brigitte	
FERNANDES Christine		MICHAL Johan	
COUTURIER Laurent	A donné pouvoir à A.FERLAY	CHARROIN Céline	
REULIER Emmanuel	A donné pouvoir à Sy.BELLE	SAINT-PIERRE Denis	
CHAMPAVIER Stéphane	Excusé		